

N° D'ORDRE : 2018-072

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers
 En exercice : 29*

Présents : 25

Pouvoirs : 05

Excusés : 01

Absent : 03

*Qui ont pris part
 à la délibération : 25*

Date de convocation : 20 avril 2018

SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard – Mme ROURE Simone – M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure – Mme. MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - Mme ARGENTO Katia – M. PAPINIO Raoul (arrivé à 18h45) - M. CORNU François - M. COIFFIER Bruno.

Pouvoirs : M. MARIN Michel à M. VINCENT Gilles, Maire - Mme GIOVANNELLI Marie-France à M. BALLESTER Alain - M. BOUVIER Remy à Mme MONTAGNE Françoise - Mme BALS Fabienne à Mme ROURE Simone - M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN Gérard.

Absent : M. BLANC Romain - MME DEFAUX Catherine - MME LEVY Séveryn.

Excusés : M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

12 - BUDGET DE LA COMMUNE - MISE EN REFORME DE BIENS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que plusieurs biens ne sont plus dans le patrimoine de la Commune ou doivent être détruits car ils ne fonctionnent plus et ne peuvent être réparés ou sont cédés à titre onéreux.

Aussi, en application de la procédure comptable, il convient de les sortir de l'actif de la Commune pour leur valeur nette comptable. Monsieur le Maire propose d'approuver l'état de sortie des immobilisations tel que précisé ci-dessous :

N° inventaire	N° immobilisation	Nature du bien	Date d'achat	Valeur d'achat	Valeur nette comptable
2311	20102	Armes	18/12/2000	1873.75 €	0

Monsieur le Maire précise enfin que les armes seront cédées à un armurier à l'occasion de l'acquisition de nouvelles armes pour un montant total de 350 euros.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- VU l'état de sortie ci-dessus.

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver l'état de sortie des immobilisations concernant les mises en réforme ;
- D'approuver l'état de sortie des immobilisations cédées ;

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 30 avril 2018, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT